

RECUPERATION DE TERRAIN AGRICOLE

Par **camille 69510**, le 19/05/2009 à 15:34

Bonjour,

Mes grands parents possèdent un terrain qui est sous le coup d'un bail rural verbal depuis 1972, ils souhaiteraient le récupérer pour leur loisirs mais la personne qui devrait être à la retraite d'ici 2 à 3 ans souhaite, elle, transmettre le terrain et donc le bail à son fils qui est aussi agriculteur....

A-t-il le droit de faire ça?

Comment pourront-ils reprendre leur terrain sinon?

Par **Gerard60**, le 11/06/2009 à 15:54

Bonjour,

Suis étonné qu'aucun juriste ne vous ait répondu à ce jour et pourtant des centaines de personnes ont déjà été confrontés au même problème que vos grands parents.

Quelle est la surface de leur terrain, sa nature : labour, prairie, etc... sa situation par rapport au domicile de vos grands parents, attenant, éloigné, enclavé ou pas ?

Que fait votre locataire sur ce terrain ? type de culture ?

Essayez de nous en dire plus pour une réponse aussi précise que possible car en matière de bail rural la jurisprudence est très riche aussi bien en faveur des bailleurs que des preneurs.

Par **camille 69510**, le 11/06/2009 à 17:00

Merci d'avoir répondu à ma demande, je vais vous apporter plus de précision.

Tout d'abord, le bail verbal n'a pas été fait par mes grands parents mais par mon arrière grand père!!

C'est un terrain partagé en indivision mais le locataire dispose de toutes les parties et il paie un loyer total qui est ensuite divisé en quatre!*

Ce terrain fait environ 10 000 m² et il sert en partie pour planter des arbres d'ornement et le reste est en friche.

Le locataire est pépiniériste et le terrain se situe à environ 1.5 km de mes grand parent.

Il faut savoir que l'indivision à été faite mais que les impots envoi toujours 1 seul avis d'imposition.

La situation est un peu compliqué, n'hésiter pas à me demander des précisions si besoin.

Merci